

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2018.**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Alain Marzin.

**Ordre du jour :**

### **1- Cantine Municipale :**

Durant l'année scolaire écoulée, 152 enfants étaient inscrits à la cantine municipale (86 école publique, 66 école privée). 140 étant inscrits sur un forfait 4 jours / sem soit 92%. Le Conseil Municipal a validé l'augmentation de 1% des tarifs à partir du 3 Septembre 2018.

Le forfait 4 jours/ sem de 414,00€/ Annuel passera à 418,50€/Annuel.

Le prix du repas occasionnel de 4,55€ passera à 4,60€.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **2 – Aménagement des entrées de bourg :**

Dans la projection des travaux d'aménagement des entrées de bourg, il y a lieu de désigner un coordonnateur S P S( sécurité, protection, santé). Cette mission étant obligatoire. C'est le cabinet PROJECTIO qui à été retenu pour un montant de 1.752€ TTC.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

### **3- S D E :**

Le projet de rénovation de la façade Nord de l'école publique avait été retenue dans le cadre de la subvention dite CEE TEPCV à hauteur de 36.371,30€. L'ALECOB ayant transmis un projet de convention à désigner le S D E « regroupueur » afin d'obtenir pour le compte de la commune les certificats correspondant aux actions qu'elle a réalisées .

Après lecture du projet de délibération, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

### **4- Subventions 2018, complément.**

Une demande de subvention de fonctionnement de la Maison Familiale d'Elliant concernant un élève de la commune, le montant attribué étant de 20€.

Avis favorable du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **5- Proposition de vente de la maison et terrain URVOAS .**

Suite à une procédure de bien vacant sans maître, la commune est devenue propriétaire de ce bien sis 12, rue des Ardoisières. Cette propriété étant composée de 2 parcelles :

- A C 121 : propriété bâtie ,en très mauvais état , et non bâtie pour 100m2.
- A C122:propriété non bâtie de 589m2.

Ce bien ayant été mis en vente depuis 2013.

Récemment,la commune a reçu une proposition d'achat de la maison (Ac 121) pour un montant de 1500€, et une autre proposition pour la parcelle non bâtie située à l'arrière de cette même maison , à 1€/m2.

Le montant total de ces ventes s'élèverait à 2.089€.

Le Conseil Municipal se prononce favorable à l'unanimité pour la vente de ces 2 lots.

## **6 – Travaux, aménagement des entrées de bourg.**

a) – Dans le cadre des travaux d'aménagement des entrées de bourg, il y a lieu de passer avec le Département une convention d'occupation du domaine public Départemental en sa qualité de gestionnaire du réseau.

b)- Compte tenu de l'âge et de l'état de la chaussée constaté par l'agence technique, le Département prendra en charge la totalité du coût du renouvellement (hors revêtements spécifiques et reprofilage). De ce fait, le Département prendra en charge le montant de 50.005€ht tel que défini au marché. Pour cette prise en charge une convention de travaux sur mandat doit également être passée par le département.

Il convient donc de prendre une délibération autorisant le Maire à signer ces conventions, et à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

Avis favorable à l'unanimité du Conseil Municipal.

## **7- Info diverses :**

. recrutement de 2 agents saisonnier au plan d'eau et 1 agent au service « espaces verts ».

.Des consultations sont en cours :

- Assainissement, concernant la réhabilitation du réseau.

- Cimetière : 2ème tranche de libération d'emplacements et création d'espace « cavurnes ».

- Des esquisses « Rue de la gare » « Rue des 3 frères Manac'h » « Rue de la scierie » ont été présentées au Conseil Municipal.